

DEMANDE DE DEROGATION POUR ENTRER EN FORMATION CERTIFICAT DE SPECIALISATION

bases réglementaires :

- décret 2017-1145 du 07 juillet 2017 modifiant le règlement général du certificat de spécialisation agricole délivré par le ministère de l'agriculture

- arrêté de création de chacun des certificats de spécialisation disponibles sur chlorofil (<https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/cs>)

IDENTITE DU DEMANDEUR

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :

COMMUNE :

FORMATION ENVISAGEE

CS :

Centre de formation :

OBJET DE LA DEMANDE DE DEROGATION

Ne possède pas de certification listée dans l'arrêté de création du CS mais a suivi la formation y conduisant*

Possède une certification de niveau et de spécialité similaire mais ne figurant pas dans l'arrêté de création du CS*

Possède un diplôme sans rapport avec le CS envisagé de niveau équivalent et a satisfait aux prérequis*

Possède trois ans d'expérience professionnelle à temps plein et a satisfait aux prérequis*

* **fournir les justificatifs : copie diplôme, attestation de formation, évaluations des pré-requis, justificatifs d'expérience professionnelle...**

AVIS DE LA DRAAF-SRFD

FAVORABLE

REFUS

Avis circonstancié :

Fait à Nantes, le

Signature et cachet de la DRAAF